



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mois sans alcool

Question écrite n° 25038

Texte de la question

Mme Josiane Corneloup attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé sur le lancement prochain d'un « mois sans alcool » (*Dry January*) en janvier 2020. La filière vitivinicole de Saône-et-Loire est très inquiète sur les conséquences du « zéro alcool » pendant un mois. En effet, c'est promouvoir l'abstinence et renoncer à la notion de modération et de juste mesure chère aux Français. C'est un changement de paradigme politique et culturel sans précédent, sachant que la profession s'est déjà collectivement engagée dans la promotion d'une consommation modérée, responsable et dans la lutte contre la consommation excessive d'alcool. Neuf Français sur dix consomment aujourd'hui moins de dix verres d'alcool par semaine, huit sur dix consomment moins de deux verres par jour, selon Santé Publique France. Les repères de consommation à moindre risque sont connus et respectés par la grande majorité des Français. Leur délivrer un message « zéro alcool », en oubliant dans le même temps qu'il est avéré que les initiatives de « mois sans alcool » existant à l'étranger ne répondent en rien au grave problème de l'alcoolodépendance qui touche certains Français, constitue un paradoxe incompréhensible. En outre, les répercussions économiques du secteur viticole seront très importantes. Les exploitants devront-ils fermer les portes de leurs chais durant janvier 2020 pour cause de « Mois sans alcool ». Les événements organisés le 22 janvier 2020 dans tous les territoires viticoles, en l'honneur de Saint Vincent, saint patron des vignerons seront-ils annulés ? Dans un contexte particulièrement tendu avec la taxation des importations de vins français aux Etats-Unis et le projet d'interdiction de non traitement des zones à proximité des habitations, elle lui demande de bien vouloir empêcher le lancement du mois sans alcool et de bien vouloir réaffirmer l'existence d'un modèle de consommation responsable permettant de concilier art de vivre et préservation de la santé, comme s'y est déjà engagée la filière vitivinicole.

Données clés

Auteur : [Mme Josiane Corneloup](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25038

Rubrique : Alcools et boissons alcoolisées

Ministère interrogé : [Solidarités et santé \(Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre\)](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 décembre 2019](#), page 10697

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)